

Conseil constitutionnel

Par **alice**, le **09/03/2013** à **00:52**

Bonsoir,

Pouvez vous me confirmer que ce que je pense avoir compris est juste?

Le Conseil constitutionnel refuse de contrôler les lois référendaires issues de projet de loi mais il contrôle celles issues de proposition de loi.

Le Conseil constitutionnel ne contrôle pas les modifications de la Constitution par l'article 89.

Merci :)

Par **gregor2**, le **10/03/2013** à **16:11**

Bonjour,

[citation]mais il contrôle celles issues de proposition de loi. [/citation]

il PEUT contrôler celles issues de propositions de lois ET de projets de loi, le contrôle n'est pas systématique et le Conseil ne peut s'auto-saisir.